

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA CHAMPAGNE PICARDE

1. Objet de l'enquête publique

L'enquête publique est une procédure préalable à des décisions ou des réalisations d'opérations. Ses objectifs sont : d'informer le public, de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions et de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant la prise de décision.

Par arrêté n°2014 du 16 août 2018, Monsieur Alain LORAIN, Président de la Communauté de communes de la Champagne Picarde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes de la Champagne Picarde arrêté le 10 avril 2018. Le SCoT est un document de planification stratégique sur 20 ans qui définit les orientations d'aménagement du territoire et assure l'harmonisation des documents d'urbanisme locaux et des politiques sectorielles.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 19 septembre 2018 à 15h au Samedi 20 octobre à 12h soit 32 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de la communauté de communes de la Champagne Picarde se prononcera par délibération sur **l'Approbation du SCoT Champagne Picarde**, éventuellement modifié au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

2. Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique portant sur le projet de SCoT est constitué des pièces suivantes

1-Un recueil des actes administratifs :

- Délibération du Conseil Communautaire du 11 juin 2001 prescrivant la mise en place du SCoT – détermination du périmètre,
- Arrêté préfectoral du 28 novembre 2001 délimitant le périmètre du SCoT de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde,
- Délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013 prescrivant l'élaboration du SCoT et définissant les modalités de concertation,
- Débat sur le PADD du SCoT au cours du conseil communautaire du 16 novembre 2016
- Délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2018 portant bilan de la concertation et arrêt du SCoT.
- Arrêté de mise à enquête publique du SCoT pris par le Président de la Communauté de Communes,

2-Le dossier de SCoT arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2018, composé :

- Le rapport de présentation : composé de 5 volets (résumé non technique - Diagnostic Territorial - Etat Initial de l'Environnement - Evaluation Environnementale - Indicateurs de suivi)
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Le Bilan de la concertation

3-Le recueil des avis des personnes publiques associées et de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, ainsi que des personnes publiques consultées.

4-L'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) suite à la présentation du projet SCoT pris lors de la séance du 12 juin 2018.

5-Le Porter A Connaissance (PAC) transmis par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du SCoT reçu le 20 février 2015,

3. Modalités d'organisation de l'Enquête Publique

Par décision n°E18000091 /80 en date du 04 juin 2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné Monsieur Michel DUCHATEL, en qualité de commissaire enquêteur.

Lieux d'Enquête Publique :

- **Au siège de l'enquête publique, siège de la Communauté de communes de la Champagne Picarde :** 2 Route de Montaigu - 02820 Saint-Erme-Outre-Et-

Ramecourt (du Lundi au Jeudi de 8h45 à 12h et de 13h à 17 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h).

• **Dans les mairies des communes suivantes :**

- Mairie de Guignicourt – Place du Maréchal Leclerc, du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (jusqu'à 16h30 le vendredi)
- Mairie de Liesse Notre Dame – Place de l'Hôtel de Ville, du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (jusqu'à 18h30 le mardi)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, pourra être consulté dans chaque lieu d'enquête aux horaires habituels d'ouverture et sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions sur le projet SCoT peuvent être consignées.

Permanences d'accueil du public : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet SCoT dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Lieu des permanences	Adresses	Dates et horaires
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	2 Route de Montaigu – 02820 Saint Erme Outre Et Ramecourt	Mercredi 19 septembre 2018 de 15h à 18h
Mairie de Guignicourt	Place du Maréchal Leclerc 02190 Guignicourt	Samedi 29 septembre 2018 de 09h à 12h
Mairie de Liesse Notre Dame	Salle Padovani – Place Bailly 02350 Liesse Notre Dame	Mardi 2 octobre 2018 de 15h à 18h
Mairie de Guignicourt	Place du Maréchal Leclerc 02190 Guignicourt	Jeudi 11 octobre 2018 de 15h à 18h
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	2 Route de Montaigu – 02820 Saint Erme Outre Et Ramecourt	Samedi 20 octobre 2018 de 09h à 12h

Le public peut également adresser ses observations par :

- courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de SCoT de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde – 2 Route de Montaigu – 02820 Saint-Erme
- Par mail, à l'adresse : enquetepublique@cc-champagnepicarde.fr, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au projet de SCoT ».

Ces observations, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête à la Communauté de communes de la Champagne Picarde, siège de l'enquête et sur le site internet : www.cc-champagnepicarde.fr

Le public peut consulter le dossier d'enquête sur le site internet de la Communauté de communes de la Champagne Picarde : www.cc-champagnepicarde.fr ou en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes aux horaires habituels d'ouverture.

Informations complémentaires : Toute information relative au SCoT Champagne Picarde ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde par courrier postal adressé à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Champagne Picarde - 2 Route de Montaigu - 02820 SAINT-ERME

Toute personne peut à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès du Président de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de communes de la Champagne Picarde, dans les lieux désignés comme lieux d'enquête aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la Communauté de communes de la Champagne Picarde : www.cc-champagnepicarde.fr

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de communes de la Champagne Picarde, sur son site internet, ainsi que dans toutes les communes membres.

M. Alain LORAIN, Président de la Communauté de communes de la Champagne Picarde